

Rectifications orthographiques: où en est-on?

Marie-José Béguelin

Résumé

Les propositions de rectifications orthographiques de 1990 ont entraîné la création, en Suisse romande, de la Délégation à la langue française (DLF), chargée de réfléchir aux questions relatives à l'avenir du français, en accord avec les instances analogues des autres pays. En matière de réforme orthographique, la DLF a voulu éviter aussi bien le repli conservateur que le militantisme «au premier degré» en faveur des rectifications. Elle a estimé qu'une information approfondie des usagers était nécessaire, et de nature à favoriser le tri entre les propositions viables et celles qui, peut-être, mériteraient d'être révisées.

Les contraintes orthographiques sont nécessaires. Elles font partie des facteurs de codification qui permettent au français de rester une langue commune pour des usagers disséminés sur plusieurs continents. Toutefois, malgré les astreintes auxquelles elle soumet les utilisateurs de l'écriture, l'orthographe française connaît un certain nombre de variations (*clé* et *clef*, *iglou* et *igloo*, *tocade* et *toquade*, *gaiement* et *gaîment*...). Et elle évolue, quoique lentement: le français ne s'écrit plus aujourd'hui comme au XVII^e siècle, même si les éditions actuelles des textes classiques, graphiquement modernisées, créent une illusion de stabilité.

Les rectifications orthographiques de 1990

On se souvient qu'en juin 1990, le Conseil supérieur de la langue française, présidé par Michel Rocard, premier ministre de l'époque, a proposé une série de rectifications et de recommandations en matière d'orthographe. Ces propositions concernent en gros:

- l'usage du trait d'union;
- l'usage du tréma et des accents;

- le pluriel des mots composés;
- l'accord du participe passé;
- la régularisation d'anomalies diverses, notamment concernant l'usage des doubles consonnes¹.

Il ne s'agit donc nullement d'une réforme affectant les principes de la graphie du français, mais d'une série limitée d'ajustements, dont la liste est publiée le 6 décembre 1990 dans les documents administratifs du Journal officiel de la République française; les propositions de rectification sont approuvées par l'Académie française, qui décide de les «soumettre à l'usage».

On soulignera le caractère peu coercitif de la démarche adoptée. Propagée par les médias, la nouvelle d'une «réforme de l'orthographe» soulève néanmoins une levée de boucliers. On voit proliférer, dans la presse écrite, des articles dont les auteurs s'ingénient à accumuler, en peu de lignes, le plus grand nombre possible de graphies rectifiées, sous des titres alarmistes du genre «La dictée profanée»... Outre ces réactions, habituelles en pareil cas, la presse de Suisse romande fait état d'une certaine amertume, liée au fait que contrairement à la Belgique francophone et au Québec, la Suisse romande n'a pas été associée aux travaux qui ont précédé l'annonce des rectifications. Cela non en raison d'un oubli, mais, tout simplement, faute d'interlocuteurs habilités.

En effet, Québécois et Wallons possèdent, à l'instar de la France, un Conseil de la langue française, doublé d'un office ou d'un service qui en est l'exécutif. En Suisse romande, rien de tel: la seule autorité en matière de langue et d'orthographe est représentée par la CDIP/SR + Ti², conférence qui réunit deux fois l'an les chefs de département de l'instruction publique des gouvernements cantonaux. En dépit de l'existence de cette Conférence, les cantons conservent, en principe, toute souveraineté en matière culturelle et éducative. Et comme le soulignait la journaliste Anna Lietti (*L'Hebdo*, 6.6.1990), le système fédéraliste helvétique a pour effet que, dans le pire des cas, un canton romand pourrait décider d'entériner dans les classes la disparition du circonflexe sur *abîme*, alors qu'un autre déciderait de le maintenir...

- 1 Les rectifications de 1990 sont présentées dans une brochure publiée par la Délégation à la langue française de Suisse romande et intitulée *Les rectifications de l'orthographe du français. Principes, commentaires et liste des graphies rectifiées* (voir la bibliographie en fin d'article).
- 2 Aujourd'hui CIIP/SR + Ti, c'est-à-dire «Conférence intercantonale des chefs de département de l'Instruction publique de la Suisse romande et du Tessin».

En Suisse romande, une conséquence plutôt positive du remue-ménage lié aux rectifications orthographiques a été la création d'une *Délégation à la langue française* (DLF). Constituée d'universitaires et de chercheurs en linguistique ou en didactique du français, la DLF est une instance de concertation et de proposition dépendant de la CIIP/ SR + Ti. Elle a pour mission de représenter le point de vue de la Suisse romande dans les groupes de travail internationaux qui se penchent non seulement sur le dossier hypermédiatisé de l'orthographe, mais aussi sur d'autres problèmes déterminants pour l'avenir de notre langue: par exemple l'image du français, sa place dans une Europe plurilingue, sa présence dans les industries de la langue et sur les autoroutes de l'information, sa diffusion dans un contexte de mondialisation des échanges qui met en danger la diversité linguistique.

L'esprit des propositions de 1990

Les propositions de rectifications orthographiques ont été faites dans un souci de rationalisation, et dans l'espoir que l'apprentissage de l'écriture en serait (au moins en partie) allégé. Mais on ignore trop souvent que ces propositions reflètent d'abord le besoin de donner aux lexicographes des règles pour l'enregistrement des néologismes, notamment dans le domaine technique: en effet, une portion importante du lexique se renouvelle dans les éditions successives des dictionnaires, ce qui requiert un minimum de coordination entre ouvrages de référence. Pour n'en donner qu'un exemple, on conseille désormais de favoriser les consonnes simples dans les finales en *-onisme* (*ségrégationisme*), *-onite* (*espionite*), etc., alors que jusqu'ici, on y rencontrait tantôt un *n*, tantôt deux.

D'un autre côté, les initiateurs des rectifications insistent sur l'existence en français d'une frange importante de vocabulaire dont l'orthographe varie: entre 5 et 15% selon les sondages de Nina Catach (Catach, éd., 1995: 5). L'allusion à ces variantes déjà présentes dans la graphie du français permet de dédramatiser les retouches proposées: s'il existe déjà *fakir* et *faquir*, *hellébore* et *ellébore*, pourquoi ne pas admettre *nénuphar* et *nénufar*, surtout qu'il s'agit là d'un mot d'origine arabe, où le *ph* n'a rien à faire d'un point de vue étymologique?

Comme on l'a évoqué plus haut, le principe du *libre choix* est donc préconisé par les initiateurs. Mais cela n'a pas toujours été bien compris par le public, qui conçoit l'orthographe comme un ensemble de contraintes, et qui s'attend à recevoir en la matière des consignes précises, même si c'est, en définitive, pour les contester bruyamment! Or, Michel Rocard, cité par Pierre Encrevé, déclare fermement qu'il n'a

jamais été dans son intention de légiférer en matière d'orthographe, car «la langue appartient à ses usagers»: le but du gouvernement français a seulement été, selon lui, de «favoriser l'usage qui paraît le plus satisfaisant» (*in* Catach, éd., 1995: 114).

Au total, on constate donc que si les initiateurs des rectifications en appellent à la variation orthographique, c'est, de manière un peu paradoxale, pour préparer une évolution unificatrice... Cette relative ambiguïté de la démarche explique vraisemblablement certains malentendus: une partie des usagers se sont crus déjà engagés dans la phase unificatrice, alors qu'on en est encore – et sans doute pour quelques années – à la phase «variationnelle». Quant aux professionnels de la langue, et plus particulièrement les enseignants ou les auteurs de manuels, ils se demandent à bon droit quelle attitude adopter face à ces libertés orthographiques auxquelles ils ne se sentent pas préparés: comment faut-il écrire désormais? qu'est-ce qui est juste, qu'est-ce qui est faux? que faut-il enseigner aux élèves?

Les réflexions de la DLF de Suisse romande

– Le droit des usagers et la brochure de 1996

En abordant le dossier des rectifications orthographiques, la DLF s'est montrée sensible à l'existence, dans la société francophone, de tendances antagonistes en matière d'orthographe, tendances conservatrices d'une part, novatrices de l'autre. Mais elle s'est souciée en tout premier lieu des prérogatives des usagers, estimant que ceux-ci avaient intérêt à connaître les discussions actuellement en cours sur le choix de telle ou telle graphie, afin d'être en mesure de participer au débat pendant qu'il en est temps. La décision de rédiger, puis de distribuer à tous les enseignants de Suisse romande la brochure *Les rectifications de l'orthographe du français* a donc d'abord été prise dans un esprit de défense des droits des usagers.

En dépit du sort encore incertain des graphies rectifiées, la DLF a aussi choisi de préconiser, en contexte scolaire, la tolérance des graphies anciennes et nouvelles. En effet, il s'agissait d'éviter qu'un élève se voie sanctionné en classe pour avoir utilisé, sciemment ou non, une graphie désormais tolérée, voire recommandée par l'Académie française, graphie éventuellement déjà introduite dans les nouvelles éditions du Petit Larousse et du Petit Robert, ou dans un ouvrage de référence régulièrement réédité comme *Le bon usage* de Grevisse et Goosse... Au Québec, la ministre de l'Éducation et de la Culture Louise Beaudoin vient d'ailleurs d'adopter une position identique, en recommandant, par la voie d'une circulaire distribuée aux enseignants, de cesser de sanctionner les graphies renouvelées. La Belgique franco-

phone a procédé de même, alors que la France, initiatrice des rectifications, s'en tient pour l'instant à une politique d'attente et d'observation.

A contrario, la DLF est cependant d'avis que personne n'est en droit de contraindre un adulte (surtout s'il n'est pas un professionnel de la langue) à modifier les usages orthographiques qu'il a mis en place avec effort durant son enfance, et auxquels il attache souvent beaucoup de prix. La personne habituée à mettre un tréma sur le *i* de *ambiguïté*, ou à écrire *événement*, doit donc pouvoir continuer, si elle le désire, à écrire ces mots ainsi. En revanche, l'enfant qui écrit spontanément *ambigüité*, *évènement*, n'aura plus à être corrigé. L'usage peut ainsi évoluer sans heurts, à condition que soit admise, pendant un certain temps, la coexistence des graphies anciennes et des graphies nouvelles. Encore faut-il y mettre un peu de tolérance, et de bon sens: par exemple, en prenant la peine de prévenir ses lecteurs si l'on choisit de publier un texte en «orthographe rectifiée», ou en veillant à faire, autant que possible, des choix cohérents au sein d'un même texte.

Préconiser la coexistence des graphies équivaut toutefois, il faut le souligner, à exiger un effort tout particulier de la part de certaines catégories socioprofessionnelles: corps enseignant, journalistes, typographes, auteurs d'ouvrages spécialisés, qui doivent être au courant des nouvelles graphies aussi bien que des anciennes, et dont l'attitude sera sans doute déterminante pour l'avenir des recommandations orthographiques.

- La critique de certaines propositions

Les propositions de rectifications présentées en 1990 par le Conseil supérieur de la langue française ne sont pas toutes satisfaisantes, et la DLF de Suisse romande a estimé que certaines d'entre elles mériteraient d'être purement et simplement abandonnées. Le fameux *sèche-cheveu* irrite la plupart des gens, qui lisent dans les mots composés des phrases en réduction; de manière analogue, un *essuie-mains*, c'est une «serviette pour s'essuyer les mains», et la marque du pluriel sur *mains* y est ressentie comme naturelle, même si le mot est au singulier.

On a mal mesuré, par ailleurs, les conséquences de la suppression du circonflexe sur les lettres *i* et *u*. Les circonflexes peuvent sembler superfétatoires à première vue, en particulier dans une vision «phonographique» de notre système d'écriture; une étude plus approfondie montre cependant que le circonflexe participe à des fonctions de l'orthographe qui, pour être étrangères à la référence au son, n'en sont pas moins fondamentales:

- la distinction d'homophones: par exemple *sur* et *sûr*;
- l'indication de familles lexicales: *sûr*, *sûrement*, *sûreté* (malgré les exceptions que représentent, de ce point de vue, *assurer*, *rassurer*);
- la fonction iconique, qui établit un lien de motivation entre signifiant graphique et objet désigné: ainsi, pour beaucoup de francophones, le circonflexe de *île* «fait penser» à la silhouette d'une île, et contribue de manière déterminante à l'identité du mot; de même, Charles Bally rapporte que certaines personnes préfèrent la graphie *lys* à *lis*, la forme de l'y leur paraissant évoquer opportunément le calice de la fleur désignée.

Il est donc difficile de toucher à notre système graphique, dont certains éléments peuvent se révéler pourvus de fonctions inattendues, morpho-sémantiques, étymologiques, cognitives, esthétiques ou culturelles. Bien souvent, une modification que l'on croit ponctuelle entraîne des effets en chaîne, et ce qui paraissait une complication à un certain niveau s'avère jouer, en fait, un rôle facilitateur à un autre niveau. Michel Arrivé donne ainsi l'exemple suggestif du néologisme *ripou*, mot de verlan forgé à partir de *pourri*, dont le pluriel *ripoux* a reçu une marque graphique que l'on pouvait croire obsolète, ce qui prouve bien que l'orthographe française est parfois dynamique jusque dans son conservatisme.

Cependant, dans d'autres domaines de faits que ceux que nous venons de mentionner, les rationalisations proposées en 1990 relèvent du bon sens, et semblent plutôt bienvenues. Par exemple, une bonne partie (25%) des verbes en *-eler* et *-eter* hésite entre le redoublement de la consonne ou la graphie *è* + consonne simple aux formes de la conjugaison qui comportent un e muet: on trouve donc *il cliquette / cliquète*, *il cliquettera / cliquètera*, *il craquelle / craquèle*, *il craquellera / craquèlera*, etc. Dès lors, on a proposé d'aligner ces verbes sur le second des deux types en préférant la graphie avec accent grave, sauf pour trois verbes courants qui gardent leur double consonne: *j'appelle*, *j'interpelle*, *je jette*.

Autres propositions contre lesquelles il n'y a pas grand-chose à objecter: celle qui consiste à laisser invariable le participe passé du verbe *laisser* suivi d'un infinitif (*la chatte que tu as laissé sortir*); ou encore la suggestion qui incite à régulariser la graphie des chiffres en toutes lettres, en généralisant l'usage du trait d'union: *mille-sept-cent-vingt-trois*.

Conclusion : l'avenir des graphies rectifiées

Au cours des dernières années, les spécialistes de l'orthographe ont placé sous la loupe les éditions successives des dictionnaires les plus largement consultés (*Petit Larousse illustré*, *Petit Robert*, *Dictionnaire Hachette*, *Dictionnaire de l'Académie française*: cf. Honvault 1998). Or, huit ans après les propositions de rectification, il semble que les lexicographes s'en soient fait assez largement l'écho: par exemple, en introduisant progressivement une forme francisée pour certains emprunts (*cameraman* ou *caméraman*, pl. *cameramen* ou *caméramans*), en soudant certains mots composés (*narcotrafiquant*), en supprimant certaines consonnes doubles (*amoncèlement*), en régularisant certaines familles dérivationnelles (par exemple *prudhomme*, *prudhommal*, *prudhommie*, proposés en tant que variantes à côté de *prud'homme*, *prud'homal*, *prud'homie*). Les réticences constatées par Renée Honvault touchent essentiellement au cas du circonflexe, ainsi qu'au pluriel de certains noms composés (cf. critique ci-dessus).

La situation sera donc bientôt propice à un large bilan critique, qui devrait être réalisé de manière concertée dans les différents pays de langue française. Ce bilan devrait permettre de retenir, sur des bases acceptables d'un point de vue social, les variantes que l'on décidera d'entériner en les introduisant dans les manuels scolaires et dans les consignes destinées aux enseignants de français. Quoi qu'il advienne, on peut souhaiter qu'à l'issue de la période que nous avons qualifiée de «variationnelle», l'avenir des rectifications orthographiques soit autant que possible déterminé dans un esprit de coordination entre les responsables français, québécois, wallons et romands de l'éducation et de la culture.

Marie-José BEGUELIN est Professeur de linguistique française aux Universités de Neuchâtel et de Fribourg, et Présidente de la Délégation à la langue française de Suisse romande.

Références

- ARRIVE, P. (1993). *Réformer l'orthographe?*, Paris: PUF.
- BLANCHE-BENVENISTE, C. et CHERVEL, A. (1969). *L'orthographe*, Paris: Maspéro.
- CATACH, N. (avec la collaboration de GRUAZ, C. et DUPREZ, D.) (1980). *L'orthographe française. Traité théorique et pratique*, Paris: Nathan.
- CATACH, N. (éd.) (1988). *Pour une théorie de la langue écrite, Actes de la Table Ronde internationale C.N.R.S. - H.E.S.O., Paris, 23-24 octobre 1986*, Paris: Éditions du Centre National de la Recherche Scientifique.
- CATACH, N. (éd.) (1995). «La variation graphique et les Rectifications de l'orthographe française (1990)», *Langue française* 108, déc. 1995.
- CITTON, Y. & WYSS, A. (1989). *Les doctrines orthographiques du XVIIe siècle en France*, Genève: Droz.
- Délégation à la langue française, (1997). *Les rectifications de l'orthographe du français. Principes, commentaires et liste des graphies rectifiées*, Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques, case postale 54, 2007 Neuchâtel, (contient un supplément d'indications bibliographiques)
- HONVAULT, R. (1998). «Bilan des *Rectifications* parues au Journal Officiel du 6 décembre 1990», manuscrit.